

Le Président

VU la loi n°84 – 52 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur l’enseignement supérieur,

VU l’arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d’études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;

ARRÊTE

Article unique :

Le jury de la première année de licence droit (équipe 3) est ainsi constitué :

Président	Armel	LE DIVELLEC
Vice-président	Charles	GIJSBERS
Professeur	Claude	PONDAVEN
Professeur	Jean-Jacques	ROCHE
Professeur	Sophie	DEMARE-LAFONT
Professeur	Nicolas	CORNU THENARD
Professeur	Yves-Marie	PEREON
Professeur	Idris	FASSASSI
Professeur	Jean-Paul	ANDRIEUX
Professeur	Géraldine	GADBIN-GEORGES
Professeur	Jean-Michel	BLANQUER
Professeur	Guillaume	BOUDOU
Professeur	Marc	MILET
Professeur	Yves-Marie	LAITHIER
Maître de Conférences	Céline	COMBETTE
Maître de Conférences	Matthieu	BUCHBERGER
Maître de Conférences	Christina	PAWLOWITSCH
Maître de Conférences	Nicolas	FREMEAUX
Maître de Conférences	Thomas	EHRHARD
Maître de Conférences	Charlotte	GUILLARD
Professeur agrégé du second degré	Julian	MARSHALL
Professeur agrégé du second degré	Timothée	LEGENT
Professeur certifié du second degré	Emilie	PERCHE
Professeur certifié du second degré	Ekow	ACQUAH

A Paris, le 18 décembre 2023


Stéphane BRACONNIER